

CPAM 682 19 bd du Champs de Mars
BP 40454 68000 Colmar
0071313071 239665 100
eco'pli CI 1505 15.07.16 59 LILLE PIC

MADAME

Nom du bénéficiaire
Prénom
N° sécurité sociale

Objet **Dispositif Frontaliers - REFUS D'AFFILIATION**

Date 11 Juillet 2016

Madame,

Nous regrettons de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande d'affiliation à notre organisme dans le cadre du dispositif Frontaliers.

En effet, nous avons reçu votre demande le 29/06/2016, soit plus de 3 mois après

➤ votre début d'activité salariée en Suisse

Si vous estimez devoir contester cette décision, il vous appartient d'adresser, par lettre recommandée, dans un délai de **2 mois** suivant la réception de la présente notification, sous peine de forclusion (article R.142.1 du code de la Sécurité Sociale), une réclamation motivée, accompagnée de tous les éléments justificatifs et de ce courrier, à la :

CPAM du Haut-Rhin - Commission de recours amiable
19 Boulevard du Champ de Mars
68022 COLMAR CEDEX

Nous restons à votre service pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre conseiller

